



MAIRIE
01560 CORMOZ

AFFAIRES MUNICIPALES
PROCES-VERBAL
Séance du 12 décembre 2023
A 20h00

Date de convocation : 7 décembre 2023

Présents : M. le Maire Nicolas SCHWEITZER

Mmes et Mrs Fanny BEREZIAT, Jean-Claude PRABEL, Laurent JANAUDY, Florent CALMET, Lucas PONCET, Laetitia PIZZINI, Magali ONCUL, Jennifer MOISSONNIER, Marie-Laure GAILLARD, Marie COMMARET, Pierre PERTUIZET, Cyrill JANAUDY et Monique FAVIER

Secrétaire de séance :

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, le conseil municipal désigne Pierre PERTUIZET, secrétaire de séance

Le conseil municipal, réuni le 12 décembre 2023 à 20h00 en session ordinaire sous la présidence de M. Nicolas SCHWEITZER, maire, a délibéré sur les questions suivantes :

N° Délibération

Approbation du compte-rendu de la réunion du mardi 14 novembre 2023 à l'unanimité des présents

2023-059

Action sociale - Aide financière Mme DESMARIS Célestine

M. le Maire informe que Mme DESMARIS Célestine, résidant sur la commune au 440 route de la Charme a été victime d'un incendie généralisé de son habitation le 5 novembre 2023 et ont perdu la totalité de ses effets. Il propose donc de lui attribuer une aide financière. Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer une aide financière de 300.00 € à Mme DESMARIS Célestine.

2023-060

Tarifs location au 1^{er} janvier 2024

La commission gestion des salles propose de modifier le tarif de location de la salle polyvalente pour les simples réunions en intégrant l'accès au bar. Actuellement à 72.00 €, la commission propose de fixer le nouveau tarif 95.00 €. Le conseil municipal, à l'unanimité, entérine la proposition de la commission « Gestion des salles » et fixe le nouveau tarif « petite réunion » à 95.00 € à compter du 1^{er} janvier 2024. Les autres tarifs relatifs aux locations restent inchangés.

2023-061

Urbanisme - Instruction des Autorisations du droit des sols : Avenant à la convention de service commun d'instruction des ADS et à la convention de service unifié conclue entre la Communauté d'agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse, la Communauté de Communes de la Veyle et la Communauté de Communes de Bresse et Saône ainsi que leurs communes membres respectives

Monsieur le Maire rappelle que la commune a confié l'instruction des autorisations du droit des sols au service unifié d'instruction des ADS. Ce service met en commun les moyens de 3 EPCI (Communauté d'Agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse, Communauté de Communes de la Veyle et Communauté de Communes de Bresse et

Saône) et regroupe à ce jour 100 communes du Département de l'Ain. Il est rappelé que la gestion courante du service a été confiée à Grand Bourg Agglomération. Les conventions de service d'instruction doivent aujourd'hui faire l'objet d'un avenant aux motifs suivants :

- Demande d'adhésion de 2 communes : Arbigny (Communauté de Communes de Bresse et Saône) et Cormoranche-sur-Saône (Communauté de Communes de La Veyle) ;
- Intégration des nouveaux circuits d'instruction entrés en vigueur suite à la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique (ELAN) en matière de Saisine par Voie Electronique (SVE) et de Dématérialisation des Autorisations du Droit des Sols (Démat'ADS).

M. le Maire précise que cet avenant doit être approuvé par les intercommunalités signataires, et par l'ensemble des communes adhérentes aux conventions. Il demande que le Conseil Municipal lui donne pouvoir pour signer les conventions de service commun et de service unifié ainsi modifiées. Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'avenant aux conventions de service commun et unifié d'instruction des actes et autorisations du droit des sols entre la Communauté d'agglomération de Bourg-en-Bresse, la Communauté de Communes de la Veyle, la Communauté de Communes de Bresse et Saône et leurs communes membres respectives utilisatrices du service et autorise M. le Maire à signer les conventions ainsi modifiées.

Commissions Finances – Ecole-Cantine-Garderie – Bibliothèque-Culture-Loisirs – Action sociale - Bulletin – Site internet - Gestion des salles et cérémonie

Illuminations 2023 : L'installation pour les fêtes de fin d'année est terminée.

Bibliothèque : Compte-rendu du déroulement du rendez-vous 1^{ère} page du samedi 18 novembre et de l'atelier « décoration de Noël » du samedi 2 décembre.

Action sociale : Compte-rendu du déroulement du repas du 11 novembre. Les colis pour les personnes en EHPAD et les bons d'achat pour les personnes n'ayant pas pu participer au repas seront prochainement distribués.

Etude d'une proposition d'aide sociale à la suite de l'incendie de la maison située 440 route de la Charme.

Vœux du Maire pour l'année 2024 : Organisation de la cérémonie qui se tiendra le samedi 6 janvier 2024 à 17h00.

Ecole : Présentation du projet NEFLE « Notre école, faisons-la ensemble ».

Commission communication : Bulletin municipal : Point sur l'avancement de l'édition ; Page Facebook : Création de la page communale en cours.

Commissions Voirie-Réseaux – Matériel roulant et accessoires – Cimetière-Réserve foncière-Affaires agricoles – DECI – Fleurissement

DECI : Les travaux de bornage des parcelles accueillant les réserves incendie sont terminés. La procédure d'achat par acte notariale sera prochainement lancée.

Voirie : Réception du devis pour les travaux d'épaulement de voirie et de curage de fossés. Le conseil municipal accepte l'offre de l'entreprise Goux Berthelet. Le montant facturé dépendra de l'état actuel des traversées de route et besoin en terre de remblaiement.

Commissions Bâtiments-Sécurité et Accessibilité – Urbanisme – Gestion des locations communales

SCOT : Présentation de la révision du Schéma de cohérence territoriale qui aura lieu en 2024.

Révision de la carte communale : Compte-rendu de la réunion d'arbitrage du 4 décembre 2023 suite à l'enquête publique et présentation du tableau de synthèse des avis des Personnes Publiques Associées, et des observations de la population reçu par le commissaire-enquêteur.

ZAENR : Réception d'un courrier de GBA invitant les Maires à ne pas renseigner individuellement la plateforme numérique OSMOSE (plateforme dédiée à la saisie des périmètres où il pourrait être favorable de favoriser le développement de la production ENR) et à transmettre à la communauté d'agglomération les projets de périmètres ENR afin de concentrer et de mettre en commun les éléments de chacune des communes dans le but d'assurer une cohérence globale des « zones ». Ces données seront alors, dans un second temps, adressées au service de l'Etat.

En ce sens, la filière photovoltaïque sur bâtiment est proposée comme potentiellement à accélérer. Les bâtiments communaux (grpe mairie et grpe scolaire), la ZAE, ainsi que les bâtiments hangars à usage agricole, ont été identifié pour l'établissement de ces zones. Evitant toute artificialisation supplémentaire du territoire, seuls ces espaces déjà artificialisés et de taille notable ont été retenus. Les autres projets seront toujours possibles, mais devront suivre les règles de droit commun, sans allègements réglementaires. Une fois ce projet validé par la communauté d'agglomération, une concertation avec les habitants sera à définir et une délibération approuvera les zonages.

Bâtiments communaux : Compte-rendu des contrôles annuels des installations électriques et gaz.

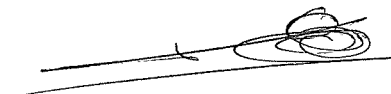
Présentation des prévisions de travaux pour l'année 2024 avec planning d'exécution (Salle polyvalente – Centre multiculturel – Eglise – Ecole).

Centre multiculturel : Compte-rendu de la réunion d'expertise du 4 décembre 2023. Il ressort en conclusion finale que le sinistre (affaissement du plafond, du faux-plafond et de la charpente) résulte d'une dégradation des entrants de la charpente en lien avec une attaque de xylophage.

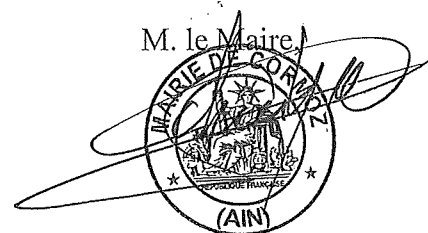
Logement 227 route de Varennes : Présentation de la dédite de M. et Mme Laurent CHAVANEL qui quitteront le logement à la date du 31 décembre 2023. Des travaux de rafraîchissement (peintures des murs et des menuiseries intérieures) seront réaliser avant mise en location.

Date du prochain conseil municipal le mardi 16 janvier 2024 à 20h00

Le/la secrétaire de séance



M. Pierre PERTUIZET



Nicolas SCHWEITZER